

Prestations complémentaires pour familles : à Fribourg aussi

Le Grand Conseil du canton de Fribourg statuera prochainement sur [un projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles \(PC familles\)](#).

L'objectif de ces nouvelles prestations cantonales ? Pallier les risques auxquels les familles sont confrontées, en particulier le chômage de longue durée, les trop bas salaires (« working poors ») et les conséquences économiques du divorce.

La loi fribourgeoise s'est inspirée de la législation du canton de Vaud et des recommandations de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales). Elle propose en particulier un accompagnement social qui conseille et oriente les familles en matière d'intégration sociale et professionnelle. Les communes se chargeront de la mise en place de ces guichets sociaux des familles, Caritas Suisse fera de même pour les familles réfugiées.

La loi sur les PC familles pourrait concerner quelques 1200 familles dans le canton. Les montants octroyés par ces prestations devraient permettre d'empêcher un recours à l'aide sociale ou d'en sortir.

>> Pour d'autres informations, voir notre rubrique [Famille >>Politique familiale >> Prestations complémentaires pour les familles](#)